

CNOVA N.V.
convoque une Assemblée Générale
pour l’approbation des états financiers 2015

AMSTERDAM, le 13 octobre 2016, 22h01 CEST - Cnova N.V. (NASDAQ et Euronext Paris: CNV; ISIN: NL0010949392) (« Cnova » ou la « Société ») a publié aujourd’hui sur son site internet (www.cnova.com) la convocation de son Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires réunie Extraordinairement (« AG »). L’AG se tiendra le jeudi 24 novembre 2016 à 14h00 CET, à l’hôtel Hilton de l’aéroport Schiphol d’Amsterdam, situé au 701 Schiphol Boulevard, 1118BN, à Schiphol, aux Pays-Bas. Ainsi qu’indiqué dans la convocation et le document d’information des actionnaires relatifs à l’AG, et comme prévu par la loi néerlandaise, l’AG est convoquée afin de : (i) prendre connaissance du rapport du conseil d’administration relatif à l’exercice 2015 (le « Rapport du Conseil d’Administration 2015 »), celui-ci étant régi par la loi néerlandaise et par le code de gouvernance d’entreprise néerlandais, et (ii) soumettre au vote des actionnaires l’approbation des états financiers annuels relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2015 (les « États Financiers 2015 ») ainsi que d’autres sujets liés à la réglementation régissant les sociétés néerlandaises. Comme indiqué par Cnova dans plusieurs communiqués et lors de l’assemblée générale annuelle des actionnaires du 29 juin 2016 (« AG 2016 »), le Rapport du Conseil d’Administration 2015 et les États Financiers 2015 ont été finalisés après l’AG 2016, ce qui a conduit à la convocation de cette Assemblée Générale Extraordinaire.

La convocation à l’AG, le document d’information des actionnaires relatifs à l’AG, et les formulaires de procuration pour l’AG (les « Documents de l’AG ») sont disponibles sur le site internet de Cnova et seront également communiqués à la U.S. Securities and Exchange Commission (la « SEC ») dans un formulaire 6-K propre aux émetteurs privés étrangers (le « Formulaire 6-K »). Le Rapport du Conseil d’Administration 2015 et les États Financiers 2015, y compris les états financiers annuels sociaux certifiés relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2015, sont également disponibles sur le site internet de Cnova et ont été déposés auprès de l’Autorité des marchés financiers néerlandaise (*Autoriteit Financiële Markten*) et auprès de la SEC le 27 septembre 2016 dans un Formulaire 6-K. Le Formulaire 6-K qui contient les Documents de l’AG et le Formulaire 6-K relatif au Rapport du Conseil d’Administration 2015 et aux États Financiers 2015 seront également consultables sur le site internet de la SEC (www.sec.gov).

Les informations disponibles ou accessibles depuis le site internet de Cnova ne font pas partie de ce communiqué de presse et n’y sont donc pas intégrées par référence.

Contact Relations Investisseurs :

Cnova N.V.
Direction des relations investisseurs
Tél : + 31 20 795 06 71
investor@cnova.com

Contact Média :

Cnova N.V.
Direction de la communication
Tél : + 31 20 795 06 76
directiondelacomunication@cnovagroup.com

A propos de Cnova N.V.

Cnova N.V., un des leaders de la vente en ligne en France, offre à ses 7,9 millions de clients actifs des produits qu'ils peuvent acheter sur ses sites marchands à la pointe de l'innovation : Cdiscount en France et en Côte d'Ivoire. Cnova N.V. propose à ses clients plus de 19 millions de références à des prix très attractifs, plusieurs options de livraison rapides et commodes, ainsi que des solutions de paiement pratiques. Cnova N.V. fait partie du Groupe Casino, groupe de distribution mondial. Les communiqués de Cnova N.V. sont disponibles à l'adresse www.cnova.com. Les informations disponibles ou accessibles depuis les sites mentionnés ci-dessus ne font pas partie de ce communiqué de presse.

Le présent communiqué de presse contient des informations réglementées (gereguleerde informatie) au sens de la loi de supervision néerlandaise sur les marchés financiers (Wet op het financieel toezicht) qui doivent être rendues publique conformément aux législations néerlandaise et française. Ce communiqué de presse est émis uniquement à des fins d'information.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des déclarations de nature prospective (forward-looking statements) au sens des dispositions du U.S. Private Securities Litigation Reform Act de 1995, de l'Article 27A du U.S. Securities Act de 1933, tel qu'amendé, et de l'article 21E du U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel qu'amendé. Ces déclarations prospectives sont généralement identifiables par le fait qu'elles utilisent des termes tels que « anticiper », « supposer », « croire », « continuer », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir pour objectif », « planifier », « potentiel », « prédire », « projeter », « futur », « rechercher » ou de termes ou expressions similaires. Des exemples de déclaration de nature prospective incluent, mais ne se limitent pas à, des déclarations faites au sujet de la possibilité, du calendrier et des conditions de la transaction envisagée et de l'offre y afférente sur les actions de Cnova en circulation par Casino, Guichard-Perrachon (« Casino »), actionnaire de contrôle de la Société. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont fondées sur les attentes et les prévisions actuelles de la direction de Cnova et sont sujettes à de nombreux risques, incertitudes et changements de circonstances, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Cnova. D'importants facteurs peuvent impliquer que les résultats effectivement réalisés par Cnova diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés dans les déclarations prospectives, parmi lesquels: la faculté à obtenir les autorisations des actionnaires requises pour la réalisation du rapprochement au Brésil (le « Rapprochement »), la capacité à parvenir à un accord définitif sur les transactions ; la capacité à réaliser les transactions présentées dans ce communiqué ainsi que le calendrier de telles transactions ; l'effet de l'annonce du Rapprochement dans la capacité de Cnova de maintenir et embaucher du personnel clé, de maintenir les relations avec ses clients et fournisseurs et de maintenir ses résultats opérationnels et ses affaires en général ; le résultat de toute procédure juridique qui peut être lancée contre Cnova et d'autres procédures relatives à l'accord de rapprochement signé le 8 août 2016 par Cnova Brazil, Via Varejo et Cnova (« l'Accord ») ; tout autre événement, changement ou autre situation qui pourrait entraîner la résiliation de l'Accord ; l'évolution de l'environnement économique, commercial, concurrentiel, réglementaire au niveau mondial, national, régional ou local ; ainsi que d'autres facteurs décrits dans la section « Facteurs de risque » du rapport annuel aux Etats-Unis pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 sous la forme du formulaire 20-F déposé auprès de la SEC le 22 juillet 2016, et dans tout autre document déposé auprès de celle-ci. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont données uniquement à la date du présent communiqué de presse. Les facteurs ou événements susceptibles d'entraîner une variation significative des résultats effectivement réalisés par Cnova par rapport aux déclarations contenues dans le présent communiqué de presse sont aléatoires, de sorte qu'il n'est pas possible pour Cnova d'anticiper tous ces facteurs ou événements. En dehors de toute obligation légale ou réglementaire à sa charge, Cnova ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des déclarations prospectives, que ce soit en raison d'éléments nouveaux ou d'évolutions postérieures ou de toute autre circonstance.